

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juillet 2023

DONNER À LA DOUANE LES MOYENS DE FAIRE FACE AUX NOUVELLES MENACES -
(N° 1451)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 6

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 12 TER

Alinéa 2

Compléter cet alinéa par les mots :

et par le titre II du présent code

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.